

Paul de Vanssay dit Minet.

Inscrit sous le N°10 dans l'acte de décès collectif.

Minet

De Vanssay Paul Marie Expédit Edgard
né le 26 juil 1916 à Eyon (Rue de Sige)
fils de Robert Achille Gabriel décédé
tue à Commeny 10 juil 1940

et de Henriette Jeanne Marie de Martin, de
Viviers
cibataire

« Mort pour la France »

Mention transcrite le sept mai mil
neuf cent quarante-six. Le Maire.
Par décision du Ministère des Anciens
Combattants et Victimes de la Guerre
en date du vingt-six avril mil neuf
cent quarante six n° 560540 ECA 2

N° 2

DECES de:

Paul Marie Expédit Edgard
de Vanssay

Extrait du Jugement: Enregistré à Montau le neuf mai mil neuf cent quarante
six. Folio trente, case quatre cent vingt. Grati. Dont mention à
Montanges le vingt-sept mai mil neuf cent quarante-six. Le Maire

Le huit avril mil neuf cent quarante-cinq

heures sans précision minutes, est décédé...

sur le territoire de la Commune lui dit "Es Bâtie"

Paul Marie Expédit Edgard de Vanssay domicilié

à Epesnoy né à Eyon Rue de Sige le vingt six

octobre mil neuf cent seize officier de réserve

fils de Robert Achille Gabriel de Vanssay décédé

et de Henriette Jeanne Marie de Martin de

Viviers, cibataire

Dressé le vingt six mars mil neuf cent quarante-

cing, à seize heures, sur la déclaration

de Gallegot Jean trecte trois ans et Rappuy Jean vingt quatre

ans gendarmes à Chatillon de Michaille qui ont attesté recon-

naître de Vanssay "au maquis Sicut avant Minet" comme #

qui, lecture faite, a signé avec Nous: Eyon Ballet

, Maire de Montanges

quatre

étant inscrit sous le n° 10 dans
l'acte de décès n° 14 en date du neuf
avril mil neuf cent quarante
quatre concernant dix inconnus
Comras éprouvés avec quel statut
de ces mil neuf.

[Signature]

[Signature]

[Signature]

14^e Légion.

Compagnie de
l'Ain.

Section de
Nantua.

Erigade de
CHATILLON-de-
MICHAILLE.

N^o 64

du 13/4/1944.

PROCES-VERBAL
constatant
la découverte du
cadavre d'un pa-
triotte pouvant s'
appeler MIKET ou
PIKET, tué par les
allemands sur le
territoire de la
commune de MONTAN-
GES, (Ain).

COPIE du P.V.

GENDARMERIE NATIONALE.

Ce jourd'hui, treize Avril, mil neuf cent qua-
rante quatre; à dix huit heures;

Nous, soussignés; BECLERE, (François),
et GALLEZOT, (Jean),

gendarmes à la résidence de CHATILLON-de-MICHAILLE, département de l'Ain, revêtus de notre unifor-
me et conformément aux ordres de nos chefs hi-
erarchiques; le 9 Avril 1944, la brigade était ori-
né par les Autorités d'opétation que les dé-
vres d'une dizaine de terroristes tués se trou-
vaient sur le territoire de la commune de MONTAN-
GES, (Ain) et qu'il fallait faire procéder à
leur enlèvement. Après avoir améveru notre Com-
mandant de Cie., ainsi que notre Commandant de
Section et l'adjoint au Maire de Montanges, nous
nous sommes rendus sur les lieux accompagnés de
4 hommes pour relever les cadavres.

Sur le plateau de MONTANGES, se trouvaient étoit
cadavres que nous avons fait charger sur un
char et transporter à la Mairie de Montanges.

L'autorisation de nous rendre dans la commune
de Montanges, nous ayant été refusée, nous avons
chargé Mr. ROCHAIX, Secrétaire de la Mairie de pro-
céder à leur fouille.

Le 13 Avril en tournée dans la commune de Mon-
tanges, (Ain), avons reçu les déclarations sui-
vantes de:

Monsieur ROCHAIX, Henri, 23 ans, Secrétaire de
Mairie de MONTANGES, (Ain).

(Le 9 Avril 1944, à notre rentrée, nous avons
déposé les corps dans un local vide et procé-
dé à leur fouille après les avoir numérotés de
1 à 10. Mais, comme tous avaient été fouillés par
les Autorités Allemandes, ils étaient presque
tous dépourvu de pièces d'identité.

"Je vous remets la liste des objets trouvés
sur eux ainsi que leur signalement.

Lecture faite, persiste et signe.

Monsieur JULIEN, (Aristide) 41 ans, demeurant à
l'usine électrique de COX, commune de Montanges
(Ain), nous a déclaré:

"Le samedi 8 Avril 1944, vers 12 heures, je me
trouvais sur le plateau de MONTANGES cultivant
la terre pour planter mes pommes de terre, lors-
j'ai vu venir 4 individus inconnus qui se sont
aussitôt couchés derrière un tas de pierres. Ces

X

individus paraissaient armés de fusils. Deux étaient habillés en tenue des Chantiers de Jeunesse et les deux autres en culotte de golf et blouson de cuir. Comme moi, ils s'abritaient de la fusillade qui parvenait du rocher de la "TOUR" commune de Chatillon-de-Michaille.

Vers 16 heures, les troupes allemandes sont arrivées vers nous et m'ont demandé ce que je faisais là? Je leur ai dit que je cultivais ma terre. Ils m'ont ^{laissé} de côté et s'en sont occupés des inconnus dont deux étaient déjà morts, le 3^e a été achevé et le 4^e emmené. J'ignore qui était ces jeunes gens qui paraissaient âgés de 20 à 30 ans.

Ensuite, ainsi que mon fils, nous avons été emmenés à CHAMPROMIER pour vérification de pièces d'identité et relâchés aussitôt.

Lecture faite, persiste et signe.

SIGNALEMENT du CADAVRE N° 10.

Taille 1m75 environ, âgé de 20 à 25 ans, porteur d'une lampe électrique de poche rouge, un couteau suisse rouillé, un porte-monnaie contenant la somme de 10 Frs. en menus monnaie et un peigne.

En outre, dans les poches du cadavre, une enveloppe déchirée, lavée apr la pluie fut trouvée, les morceaux de cette enveloppe rassemblés ont permis de reconstituer approximativement le nom du destinataire qui serait KINET ou KINET.

TROIS EXPEDITIONS, destinées, la première, à Monsieur Le Procureur de la République à Mantua, la deuxième, par la voie hiérarchique, à Monsieur le Préfet de l'Ain à BOURG, la troisième, à nos chefs.

Fait et clos à Chatillon-de-Michaille les jour, mois et an que d'autre part.

SERVICE CENTRAL
DE
L'ÉTAT CIVIL MILITAIRE.

Paris, 139, rue de Bercy (12^e arr^t)

le 20 AVR 1948

N^o 60500 E. C. / A 2

à Monsieur le Maire de

Montanges
(Ain)

Je vous prie de bien vouloir :

1^o Inscrire la mention « Mort pour la France »

dans l'acte de décès de militaire

de VANSSAY Paul Marie
Expédit Edgard
décédé le 8 avril 1944

à Montanges (Ain)

dans les conditions ^{fixées par l'ordonnance} prévues par la loi du 28 fé-
vrier 1922 9:45 - 2717 du 2 novembre 1945

2^o Assurer l'addition de ladite mention sur l'acte
de décès inscrit sur votre second registre déposé au
greffe.

3^o Assurer également la même addition sur
l'acte transcrit à

Vous voudrez bien m'adresser une
copie de l'acte revêtu de la dite
mention

36255-44. [22450]
par son chef
l'Intendant Général Chef
du Service Central de l'Etat-Civil

A T T E S T A T I O N .

Nous, soussigné, GALLEZOT, (Jean), et RAPPY, (Jean), soun-
darmes à la brigade de CHATILLON-de-MICHAILLE, (Ain), certi-
fions que le cadavre relevé sur la plateau de MONTANGES,
(Ain), le 9 avril 1944, dans l'après midi portant le N° 10
et enterré dans la cour du cimetière de cette commune, cor-
respond au signalement de Monsieur DE VANSAY, (au Marais,
Lieutenant MINET). DE VANSAY était en relation avec la Bri-
gade depuis le début du printemps 1944.

A Chatillon-Michaille le 26 Mars 1945.

Rappy

